



République Française - Département de Vaucluse

MAIRIE DE ROBION

Commune membre de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Dossier n° DP 084 099 24 S0102
Date de dépôt : 7/10/2024
Demandeur : **MESNET Ludovic**
Pour : **Création d'une piscine**
Adresse terrain : **Les Molières 84440 Robion**
- AR 113

Le Maire de ROBION
à

Monsieur MESNET Ludovic
Les Molières
84440 Robion

Monsieur,

Par courrier du 30/10/2024, réceptionné par vos soins le 30/10/2024, je vous demandais de bien vouloir compléter votre dossier par la pièce manquante ci-dessous :

- **Cerfa 13404*13.**
- **DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R. 431-36b du Code de l'urbanisme].**
- **DP 11. Une notice faisant apparaître les matériaux et les modalités d'exécution des travaux.**

A ce jour, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre déclaration préalable de travaux référencée ci-dessus, n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du premier courrier de demande de pièces complémentaires, à savoir le 30/01/2025.

En conséquence, conformément à l'article R.423-39 du Code de l'urbanisme, la demande de déclaration préalable de travaux a fait l'objet d'une décision tacite de rejet.

Nota : J'attire votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait, le 3 Février 2025
Le Maire,
Patrick SINTES.

